

CODE DE COMPORTEMENT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

LOYAUTÉ

La loyauté envers l'organisation suppose l'adhésion à sa mission et à ses valeurs, la défense de ses intérêts ainsi que le dévouement et la fierté d'appartenance à celle-ci.

HONNÊTÉTÉ

L'honnêteté s'exprime par le respect des règles et règlements de l'organisation et la condamnation des abus de pouvoir, de l'appropriation malhonnête de biens lui appartenant comme de toute falsification en vue d'obtenir un avantage indu.

RESPECT

Le respect implique l'écoute, l'empathie, la diplomatie, la discrétion, la critique constructive et la reconnaissance de l'effort d'autrui.

IMPARTIALITÉ

L'impartialité suppose la condamnation de toute préférence injustifiable par l'objectivité, l'égalité ou la justice.

PARTICIPATION

La participation implique la disponibilité, la présence et la ponctualité aux réunions et aux activités de même que l'ouverture d'esprit, l'engagement et l'implication.

CRÉDIBILITÉ

La crédibilité émane de l'exemple donné dans les faits et gestes quotidiens qui contribuent à l'image positive de l'organisation.

TRANSPARENCE

La transparence est intégrée dans la gestion et la mise en place des différentes activités.

INTÉGRITÉ

L'intégrité suppose d'éviter les conflits d'intérêts et toutes les situations où un intérêt privé influence une décision dans le but d'obtenir un avantage.

EXCELLENCE

L'excellence implique le dépassement des membres et permet à l'organisation de se démarquer dans le domaine du sauvetage.

ESPRIT D'ÉQUIPE

L'esprit d'équipe s'exprime par la saine collaboration, le partage et la solidarité dans un esprit de camaraderie.